

## Il ne manquait que les photos

**Le reproche fait par Acusa** que M<sup>me</sup> Gassmann serait sans pitié pour les animaux est étayé par les tristes images des animaux prises dans son exploitation familiale. Si «La Liberté» avait publié les photos en question, le lecteur aurait pu se faire son opinion. L'article 4 de la loi sur la protection des animaux stipule que «toute personne qui s'occupe d'animaux doit tenir compte au mieux de leurs besoins». La future directrice de l'Institut agricole de Grange-neuve ne saurait ignorer cette loi. Pourtant, autant les taurrillons que les porcs des Gassmann sont privés de possibilité de vivre selon leurs besoins.

La nomination d'une femme à la tête d'un institut agricole est en soi une bonne nouvelle, encore faudrait-il qu'elle apporte à cet univers masculin les qualités supposées féminines: respect, compassion et pitié pour les animaux. A en juger par les conditions dans lesquelles elle détient ses animaux, M<sup>me</sup> Gassmann ne reconnaît aucune de ces valeurs morales, même si elle prétend les avoir «au quotidien».

SUSANNE WACHTL,  
anc. membre d'Acusa, Coppet